



CONFÉRENCE
RÉGIONALE
DES ÉLUS
DE L'ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate
À tous les médias

Ressource en eau : Mieux connaître pour mieux gérer!

Audition dans le cadre du projet de loi ^{no} 92, *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*

Rouyn-Noranda, le 25 septembre 2008 – La Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue (SESAT), l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue déposaient hier, le 24 septembre, un mémoire conjoint portant sur le projet de loi ^{no} 92, *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, devant la Commission des Transports et de l'Environnement, en consultations particulières à Québec.

Les trois organismes estiment que le projet de loi ^{no}92 est une suite logique de la Politique nationale de l'eau. « Nous sommes en général très satisfaits du projet de loi ^{no}92, surtout en ce qui concerne les sections Gouvernance de l'eau et Bureau des connaissances sur l'eau », soulignait, devant les commissaires, M. Daniel Rancourt, secrétaire de la Conférence régionale.

De façon globale, le mémoire explique que l'Abitibi-Témiscamingue croit fermement que la gouvernance doit d'abord passer par une gestion intégrée et concertée et que cette gestion est impossible sans l'acquisition supplémentaire de connaissances, surtout en ce qui concerne les eaux souterraines.

L'Abitibi-Témiscamingue s'est d'ailleurs positionnée il y a déjà plus d'une dizaine d'années sur l'importance de l'eau souterraine dans le cadre des dernières planifications stratégiques régionales, des différents sommets sur le développement tenus par le gouvernement et dans ACCORD, où l'eau est l'une des quatre priorités régionales retenues. « Ceci permet aujourd'hui d'appuyer ce développement sur une forte expertise développée par le Groupe de recherche sur les eaux souterraines de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et la Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue », indiquait M. Rancourt.

Les différentes recommandations du mémoire des trois organismes sont les suivantes :

- qu'un libellé établisse clairement que « par ressource en eau, l'eau de surface ainsi que l'eau souterraine sont toujours sous-entendus »;

-que les notions « utilisateur-payeur », « pollueur-payeur » et « principe de réparation » fassent l'objet de consultations publiques afin d'établir l'enlignement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) dans ses façons d'agir;

-que les concepts d'équité et de différenciation soient pris en compte lorsque viendra le temps de déterminer quel type d'industrie devra faire l'objet d'une collecte de redevances;

.../2

Conférence régionale des élus
de l'Abitibi-Témiscamingue



170, avenue Principale, bureau 102
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7



Téléphone : 819.762.0774
Télécopieur : 819.797.0960



cr@conferenceregionale.ca
www.conferenceregionale.ca

- que le gouvernement voit à la création d'un Fonds de l'eau;
- de laisser la possibilité d'utiliser un autre type de découpage que celui des bassins hydrographiques lors du processus de gestion intégrée et concertée. Les organismes recommandent de ne pas appliquer une loi et des règles « mur à mur », mais de laisser place à l'innovation dans les modèles de gouvernance;
- de faire en sorte que le milieu participe au Bureau des connaissances sur l'eau, qu'une alliance stratégique entre les régions et le Bureau prenne forme;
- de faciliter l'intégration de l'eau (de surface et souterraine) dans les plans régionaux de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT).

Le mémoire conclut sur l'importance que les intervenants scientifiques, politiques et communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue continuent d'être reconnus pour leur avant-gardisme sur le plan de l'eau souterraine.

-30-

Sources :
Diane Guillemette, Conférence régionale
819 762-0774, poste 120